FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS
PAYS DE LA LOIRE

ancv
COUPON SPORT

Procédure pour le remboursement des coupons Sport

(pas de chèque-vacances)



1– **Bien vérifier la date de validité du coupon**

En acceptant les coupons Sport, vous devrez :

La réception du coupon, au siège du Comité Régional, devra être observée au plus tard 2 mois avant sa date de fin de validité. Passée cette date, il ne pourra plus être accepté par le Comité.

2– **Bien vérifier l'identité du bénéficiaire**, permettant de justifier de l'identité du porteur

S'il est utilisé pour un parent proche (conjoint ou enfant uniquement), indiquer en haut à gauche du talon, le nom-prénom et n° licence du parent proche pour lequel il a été présenté. Un justificatif du lien de parenté devra accompagné le coupon, notamment s'il ne porte pas le même nom ou ne réside pas à la même adresse que le bénéficiaire.

3– **Bien vérifier que l'adresse soit indiquée** sur le coupon, sinon la faire inscrire

4– **Retourner l'intégralité du coupon**, talon compris

Ne pas apposer le cachet de votre association sur l'encart « coordonnées de l'organisme sportif »

Ensuite, rien de plus simple pour être remboursé:

5– **Regrouper les coupons par ordre alphabétique**

6– **Compléter le formulaire «demande de remboursement»** (*nombre de coupons, date, signature et cachet de l'association*). Il peut être photocopié selon vos besoins, d'une saison à l'autre

7-**Envoyer** *(en recommandé si vous préférez)* **l'ensemble des coupons Sport collectés accompagné de la demande de remboursement et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au :**

Comité Régional Sports pour Tous des Pays de la Loire
Whome Nantes Ouest
8 Avenue Jacques Cartier
44800 SAINT-HERBLAIN

Important

- Le coupon Sport ne donne lieu à aucun rendu de monnaie.

- Seul le comptage des coupons Sport réalisé par le Comité Régional Sports pour Tous fait foi.

CS MàJ 01072026